

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 9 Octobre 2023

Date d'envoi de la convocation : 3 Octobre 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 62
Nombre de Procurations : 18
Nombre de Votants : 80

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Geneviève PELLETIER, Sébastien PICARD, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Christophe CASTELLANO, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Sylvain BRUCHARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Jean-Pascal MONIN, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, Alexandra PASCAL, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

Délégués ayant donné procuration :

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
Mme Ariane DIERICKX à Mme Charlotte FOUGERE,
M. Alexis FAIVRE à M. Pierre BOLZE,
M. Thibaut GLOAGUEN à M. Stéphane DAHLEN,
M. Michel PIERRON à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
M. Vittorio SPARTA à Mme Delphine SAVARY,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Céline DANCER à M. Jean-Louis BAUDOIN,
Mme Catherine PAPPAS à M. Olivier ATHANASE,
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,
M. Rémi CHAMPAUD à M. Cladio PAGNOTTA,
M. Jacques FROTEY à M. Jean-Paul ROY,
M. Jean MAREY à M. Denis THOMAS,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Estelle BRUNAUD, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Véronique RICHER, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Gilles ARPAILLANGES, Michel MOINGEON, Guy VADROT.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 9 octobre 2023, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'examen des rapports, le Président rappelle les dates des prochaines instances : le bureau communautaire se déroulera le Jeudi 26 octobre 2023 à 12 H 30 à BEAUNE au Palais des Congrès, précédé de la réunion informelle habituelle avec les chefs de services et les vices-présidents concernés, puis le Conseil communautaire se tiendra le lundi 11 décembre 2023.

Il débute son propos en rappelant quelques informations.

Tout d'abord, le 10 octobre 2023, deux réunions sont organisées dans le cadre de l'observatoire de l'Economie : la matinée se déroulera sous la forme d'une réunion de travail sur l'emploi et la formation, et l'après-midi sera consacré à la suite de l'observatoire de l'Economie, avec notamment l'acte de II des assises de la formation.

Deux animations sont également organisées dans le cadre du PLH et du PCAET :

- la première, le 10 octobre à 18 h à la maison de l'intercommunalité, une conférence « Réussir la rénovation de sa copropriété » est organisée avec les copropriétaires, syndics, notaires et agences immobilières, et sera animée par Bourgogne Energies Renouvelables –
- puis le 17 octobre prochain à 17 H, la Chambre d'Agriculture propose à la Maison de l'Intercommunalité, une rencontre autour du Thème : Produire de l'énergie photovoltaïque pour ses besoins (autoconsommation) : modalités, financements, insertion paysagère des projets, ..., à laquelle sont conviées les agriculteurs et viticulteurs du Territoire

Puis, sera lancée, le 26 octobre, la campagne de recensement afin de mieux connaître le nombre et la nature des logements vacants sur le territoire (orientation du PLH).

L'Ecole des Beaux-Arts organisera, des stages d'automne de pratique amateurs, pendant les vacances scolaires du 23 au 27 octobre, et enfin aux Etangs d'Or est organisée la nouvelle édition du BIKE & RUN le 12 novembre prochain.

Puis, le Président poursuit son propos par la présentation de quelques actualités. Alain SUGUENOT souligne le bon déroulement de la rentrée scolaire 2023/2024, grâce notamment à l'espace famille, dispositif mis en place pour la gestion des inscriptions, qui est une vraie réussite. 2 700 enfants sont inscrits à l'ensemble des prestations proposées. Le Président remercie les maires des Communes de CORCELLES-LES-ARTS et EBATY pour leur investissement dans le déploiement, dès cette rentrée, du regroupement des cantines des deux communes, et indique qu'il conviendra de poursuivre cette démarche. La Commune de BEAUNE montrera également l'exemple et a engagé une réflexion sur le Pôle Blanche-Fleurs, l'Ecole Champagne.

Le Président cède la parole à M. THOMAS afin de présenter le bilan de la saison estivale de la Baignade MONTAGNY, qui est exploitée pour la 3^{ème} année en régie. Il remercie Pierre-Clément GONCALVEZ, pour son engagement dans la gestion de ce site, et également A. FAIVRE qui assure le volet technique du site.

M. THOMAS souligne que la Baignade, portée depuis 2014 par la Communauté d'Agglomération, rencontre un vif succès. Cette année, près de 32 000 visiteurs ont fréquenté le lieu, fréquentation qu'il n'est possible d'augmenter, en raison des contraintes sanitaires imposées par l'ARS, soit 1 000 personnes/jours. En 2024, l'équipement fera l'objet d'importants travaux de remise aux normes.

Le Président conclut son propos liminaire en rappelant la situation indigne pendant les périodes de vendanges. A. SUGUENOT rappelle que, lors du conseil communautaire du 26 juin, l'assemblée avait approuvé, à l'unanimité, un vœu dénonçant l'occupation illégale dans des conditions indignes du site des Etangs d'Or, afin que l'Etat mette en œuvre les moyens pour que de telles situations ne se renouvellent pas et qu'il assure la protection des personnes. Le Président avait été adressé un courrier en ce sens à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, qui n'avait répondu qu'après les vendanges. Le Président indique que le courrier a été remis ce jour à l'ensemble des conseillers communautaires.

Mme Alexandra PASCAL relate la situation à laquelle la Commune de PULIGNY-MONTRACHET a été également confrontée et souligne qu'une attention particulière doit être portée sur les prestataires de services qui embauchent ses vendangeurs. Car, ces derniers ne seraient pas dans l'obligation d'assurer l'hébergement de leurs personnels.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2023

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 octobre 2023

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Installation de deux nouveaux conseillers communautaires

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la nomination de M. Sébastien PICARD, en remplacement de M. Raphaël BOUILLET, démissionnaire,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de M. Sébastien PICARD au sein de la commission 3 « *Aménagement et développement du territoire – développement rural – Infrastructures – Nouvelle Mobilité – Transports* »,
- DESIGNER M. Sébastien PICARD pour siéger au sein de cette instance,
- PREND ACTE de la nomination de M. Sylvain BRUCHARD, Maire de MAVILLY MANDELLOT, suite au décès de M. Guy DROMARD,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de M. Sylvain BRUCHARD au sein de la commission 5 « *Finances* »,
- DESIGNER M. Sylvain BRUCHARD pour siéger au sein de cette instance.

Rapport n° 2 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Mme BERNHARD sollicite des précisions sur deux marchés et un avenant :

- Le premier concerne le « marché de diagnostics territoriaux multi- pressions et réalisation d'actions sur trois captages prioritaires », attribué au groupement « Chambre d'agriculture de Côte et Chambre d'agriculture de Saône et Loire.

M. BECQUET précise que ces actions s'inscrivent dans le contrat signé en décembre et concernent les communes de CHAGNY et SANTENAY. Les Chambres d'Agriculture vont nous accompagner afin de définir les actions à réaliser pour protéger ces captages.

- le second concerne un avenant conclu avec la société SOGERES concernant la réduction des repas à 4 composantes alors qu'une augmentation du prix des repas avait été votée récemment.

Le Président indique que cette démarche vise à lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire ainsi les déchets générés, deux enjeux majeurs en matière environnementale et économique.

- Un avenant de prolongation de contrat jusqu'au 31 décembre de la SAS BOURGOGNE DECHETS SERVICE pour la collecte des points d'apports volontaires, des cartons des professionnels, du gardiennage, dans le but de lancer une consultation globale.

M. COSTE souligne que la conclusion d'un marché global à l'échelle de l'ensemble des déchèteries permettra de favoriser d'une part la concurrence et de bénéficier d'autre part d'un effet prix.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 10 juin 2023 et le 22 septembre 2023 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Rapport n° 3 – Rapports d'activités de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022 et de l'Office du tourisme pour les années 2021 et 2022

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022,
- PREND ACTE du rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal au titre des années 2021 et 2022.

Rapport n° 4 – Grandir en milieu rural : Approbation des modalités de partenariat et de conventionnement avec la MSA

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modalités de partenariat autour du dispositif « Grandir en Milieu Rural »,
- AUTORISE le Président à poursuivre les démarches de négociations nécessaires à la finalisation des annexes à cette convention (fiches actions),
- AUTORISE le Président à signer la Convention et tous les documents afférents,
- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées.

Rapport n° 5 – Engagement de partenariat Stratégie pour l'insertion et l'Emploi de la Côte d'Or (SIECO 2023-2027)

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président cède la parole à Mme BERNHARD ;

Carole BERNHARD sollicite la possibilité de diffuser à l'ensemble des membres les travaux menés par l'observatoire de la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte d'OR (SIECO).

Le Président lui répond par l'affirmative.

Carole BERNHARD poursuit son propos et indique que certains points de la stratégie du Département pose problème. A savoir, la conditionnalité du RSA : l'expérience de France travail actuellement déployée sur la circonscription de BEAUNE et GENLIS, qui impose une conditionnalité du RSA à 15 à 20 H d'activité, résulte d'un choix politique qui n'a pas été celui de toutes les collectivités expérimentatrices. En revanche, elle contribue à la stigmatisation de nos concitoyens et concitoyennes les plus fragiles socialement. Ce qui est présenté comme une expérimentation devant courir sur 2023 et 2024 n'est manifestement qu'une formalité dont le gouvernement ne s'encombre pas d'attendre la fin ni les résultats pour le faire arbitrer prochainement.

L'Elue rappelle que le RSA est un mécanisme permettant aux personnes les plus défavorisées de sortir de la pauvreté. Le montant s'élève à 607 €/mois pour une personne seule, ce qui est dérisoire... sans compter le contexte inflationniste. Par ailleurs, « *en terme de formation, le Département entend améliorer l'orientation des personnes qu'il accompagne vers les formations adaptées aux besoins des secteurs en tension* ». L'Elue fait remarquer que l'on s'appuiera plus sur les besoins sectoriels que sur les besoins exprimés par les personnes. Gardons en tête qu'il n'y pas d'équivalence mathématique entre le nombre de personnes au RSA et le nombre d'emplois non pourvus. Cette fausse égalité est un des arguments utilisés par l'extrême droite notamment pour stigmatiser toujours plus la pauvreté et les personnes pauvres.

M.THOMAS rappelle que le Département a effectivement en charge la gestion du RSA. En qualité de Président de la Commission du RSA sur l'arrondissement, l'Elu rappelle les trois profils de personnes attributaires du RSA :

- 1/3 des personnes, sur le bassin de l'arrondissement de Beaune, sont en rupture du système et doivent donc être accompagnés grâce au RSA, ce que fait le Département,

- 1/3 souhaite le retour à l'emploi et le Département a notamment mis en place des parcours de formation, dispositif qui rencontre un réel succès,
- Puis le dernier tiers qui profite du système, ces personnes n'ont pas formalisé de projets de retour à l'emploi. Dans ce cas, le Département les sensibilise sur la fin possible des aides.

Pour illustrer son propos, M. THOMAS prend l'exemple des restaurateurs, qui doivent adapter leur activité, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre.

C'est pour cette raison que le Département a décidé de mettre en place des critères d'attribution.

Le Président rappelle que le RSA n'est pas la principale composante du SIECO, mais que d'autres axes sont également mis avant :

- La mobilité et la garde d'enfants,
- Les outils numériques et la lutte contre la fracture numérique,
- La santé notamment en matière psychiatrique. Les territoires du Sud Côte d'Or sont confrontés de grandes difficultés. Ce partenariat a également pour objectif de favoriser l'accès aux soins psychiatriques et aux addictions.

Mme BERNHARD souligne que les chiffres avancés par M. THOMAS sont erronés par rapport à la répartition entière. En effet, le nombre de dossiers de fraudes retenus par la commission est bien inférieur au 1/3 des bénéficiaires, et donc il n'y a pas 1/3 des 16 600 bénéficiaires du RSA qui n'ont pas l'intention de travailler, puisque cela ne correspond pas au nombre de 168 dossiers de fraudes retenus par la Commission ad hoc, ces chiffres sont issus du document de stratégie de la Côte d'Or.

Le Président rend hommage au peuple d'Israël qui fait face à des actes de barbarie.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, par 76 voix pour et 3 voix contre,**

- APPROUVE les modalités de partenariat autour de la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi pour la Côte-d'Or (SIECO) comme délibéré par le Département le 26 juin 2023,
- AUTORISE le Président à signer l'engagement partenarial et tout autre document lié,
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 6 – Gestion des Ressources Humaines

(Rapporteur : Denis THOMAS)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE d'étendre le périmètre du service commun Direction des Systèmes d'Information, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- APPROUVE l'avenant 1 à la convention de mise en place du service mutualisé Direction des Systèmes d'Information,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document, ainsi qu'à effectuer toute démarche dans ce cadre,
- DECIDE d'étendre le périmètre du service commun Direction Commande Publique et Achats, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- APPROUVE l'avenant 3 à la convention de mise en place du service commun Direction Commande Publique et Achats,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document, ainsi qu'à effectuer toute démarche dans ce cadre,
- DECIDE la création d'un service commun Direction de la Communication, dans les conditions détaillées ci-dessus,

- APPROUVE la convention de mise en place du service commun Direction de la Communication,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document, et effectuer toute démarche dans ce cadre,
- DECIDE d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- APPROUVE les modalités de mise en œuvre de l'adhésion au CNAS,
- DECIDE le versement d'une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

<p><i>Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes</i></p> <p>X</p> <p><i>Montant forfaitaire par bénéficiaire actif (fixé par le CNAS chaque fin d'année)</i></p>
--

- DESIGNER le Vice-Président en charge des relations et ressources humaines en qualité de Représentant de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud au CNAS,
- PREND ACTE de la désignation d'un Délégué Agent CNAS pour représenter la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION au sein du CNAS et communiquer sur le CNAS auprès des services, ce dernier disposera du temps et des moyens nécessaires à sa mission,
- PREND ACTE de la désignation d'un correspondant CNAS, gestionnaire RH chargé du temps, parmi le personnel de la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD, bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission, ce dernier disposera du temps et des moyens nécessaires à sa mission,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 7 – Agrément de cession de terrains au profit de la société SCI PADELA dans la ZAC Porte de Beaune

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DONNE son agrément à la division et à la vente d'une emprise d'environ 1 500m², à prendre sur les parcelles cadastrées section EK numéros 205 et 215 de la ZAC de la Porte de BEAUNE, appartenant à la SCI PADELEA, au profit de Monsieur Florian SCATAMACCHIA, ou à tout autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, selon les conditions énoncées ci-dessus, dans le respect des autorisations d'urbanisme accordées,
- PRECISE que les conditions dans lesquelles ces cessions doivent avoir lieu, qui sont énoncées par le cahier des charges de cession de terrains et rappelées dans la présente délibération, seront mentionnées dans les actes authentiques de vente,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette cession.

Rapport n° 8 – ZA Corvée Lisabeau sur la commune de CHAUDENAY : Approbation de l'avant-projet sommaire



(Rapporteur : M. Michel QUINET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avant-projet-sommaire (APS) de la future zone d'activités « la Corvée Lisabeau » sur la commune de CHAUDENAY,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche, notamment le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires, et à signer tout acte ou document relatif à la création de cette zone d'activités.

Rapport n° 9 – ZA Les Gouteaux : Cession de terrains au profit de la société DELANCHY PRESTATIONS DE SERVICES 21

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE la cession d'une emprise d'environ 49 563 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZI numéro 143 à LADOIX-SERRIGNY au prix de 45€ HT/m², au profit de la Sarl DELANCHY PRESTATIONS DE SERVICES 21, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à 6 mois à compter de la date de délibération,
- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à la cession de ce terrain.

Rapport n° 10 – Attribution de la Délégation de service public d'Assainissement Collectif

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le choix de la société VEOLIA, comme délégataire pour la gestion du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des 29 communes,
- APPROUVE le contrat de Délégation de service public et ses annexes pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 inclus,
- AUTORISE le Président à signer la convention de Délégation de service public précitée ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Rapport n° 11 – Rapports annuels des syndicats et bilans d'activité des organismes exerçant une compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET et Xavier COSTE)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication des bilans d'activité du Syndicat Mixte du barrage de Chamboux, du Syndicat du Bassin de l'Ouche, du SIRTOM de CHAGNY, du SMET 71.

ARRIVEE MME VIRGINIE ROUXEL-SEGAUT

Rapport n° 12 – Dispositions relatives à la généralisation du tri à la source des biodéchets**(Rapporteur : M. Xavier COSTE)**

Le Président cède la parole à Mme BERNHARD, qui se félicite, d'une part de la mise en place du tri des biodéchets. Ces derniers sont une nécessité pour nourrir les sols appauvris. Puis l'Elue souligne d'autre part, l'augmentation du nombre de composteurs distribués en 2023. A ce titre, elle remercie les services pour leur engagement sur ce dispositif. L'Elue poursuit son propos et l'accent doit être également mis sur le l'équipement et l'accompagnement des habitats collectifs. Pour cela, il conviendrait d'élever les objectifs proposés, à savoir 10 installations/AN, afin d'impliquer plus rapidement les foyers dans la démarche de tri de leurs biodéchets et entraîner une diminution des déchets générés.

M. COSTE partage le point de vue de Mme BERNHARD sur la situation de l'habitat collectif. Toutefois, l'Elu souligne la difficulté à trouver des personnes pour assurer la gestion des bio-déchets au sein des immeubles, mais également la nécessité de mettre en place un accompagnement afin de ne pas démobiliser les foyers.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation en matière de tri à la source des biodéchets,
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 13 – Service Démarches Simplifiées : adhésion à l'association l'Addulact**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)****Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités (Addulact),
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche et signer tout document à intervenir.

Rapport n° 14 – Fonds de concours au SICECO au titre de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)****Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE les listes des travaux présentées dans la délibération prise à cet effet,
- ACTE leur financement par le biais de fonds de concours,
- AUTORISE le Président à signer l'arrêté toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Rapport n° 15 – Taxe sur les Surfaces commerciales (TASCOM) : modalités de fixation du coefficient

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de maintenir le coefficient de la TASCOM à 1,20.

Rapport n° 16 – Modalités de répartition 2023 du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2023

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC, telle que présentée dans la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 17 – Décision modificative n°2

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
 - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la délibération prise à cet effet,
 - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

L'ordre du étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Secrétaire
SIGNE
Pierre BOLZE

Le Président
SIGNE
Alain SUGUENOT